

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250623-84-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

N° 84/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 juin 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 30 juin 2025

Objet de la délibération :

Création d'un contrat
d'apprentissage

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SEANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-trois juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Fabienne ARNOUX, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Félix CHOPARD à Jean-Claude STADELMANN, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Colette GROLEAU à Christophe JOUVIN, Benoit HUGON à Sandrine CLADY, Alain OUDET à Yves MOUGIN, Daniel PERNIN à Jean-Claude GRENIER, Danielle PITAVY à Véronique KELLER, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Patrick SEBILE à Bernard HUOT-MARCHAND, Sarah VIONNET à Patricia PAQUIEZ

Suppléé(e)s Laurence BREUILLOT par Daniel BRANCHER, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

Excusé(e) Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Nathalie KOWAL-BONDY, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Joelle MAURICE, Rémy PAUL, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Gérard COULET, Yves CUINET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Un agent en contrat de droit privé temps non complet au sein du service assainissement souhaite reprendre ses études pour suivre une licence GEMEAU à l'ENIL de Mamirolle. Cette licence se déroulera en contrat de professionnalisation.

Il est donc nécessaire de remplacer le poste d'agent d'exploitation en droit privé par un poste en contrat de professionnalisation.

Pour rappel, deux autres contrats d'apprentissage seront encore en vigueur pour l'année scolaire 2024-2025 (délibération 27 juin 2024).

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée
Secrétariat	1	Titre niveau V (BTS) - Assistante Attachée de Direction/Communication	2 ans Années scolaires 2024-2025 2025-2026
CIAS	1	DE conseiller économie sociale et familiale	2 ans Années scolaires 2024-2025 2025-2026
Assainissement	1	Licence Pro GASTE	1 an Année scolaire 2025-2026

Pour information, compte-tenu des crédits limités, le CNFPT organisme en charge des aides à l'apprentissage auprès des collectivités, n'a retenu aucun poste à financer pour l'année scolaire 2025-2026. Le contrat de professionnalisation n'est pas éligible.

Invité à délibérer, le conseil valide à l'unanimité le remplacement du poste d'agent d'exploitation en droit privé par un poste en contrat de professionnalisation pour l'année scolaire 2025-2026.

Fait et délibéré en séance, le 23.06.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

